LA REVUE COLONIALE BELGE

1er MAI 1956 | N° 254 | ONZIEME ANNEE

LES BELGES ET LA DEFENSE NATIONALE SIAMOISE (de 1892 à 1898)

ON sait la part prise par nos compatriotes, à la fin du siècle dernier, dans l'administration du royaume de Siam (1). Rappelons brièvement que Gustave Rolin-Jaequemyns, qui avait été ministre de l'Intérieur dans le cabinet Frère-Orban, de 1878 à 1884, fut engagé par le roi Chulalongkorn, en septembre 1892, pour exercer à Bangkok les fonctions de General Adviser. A ce titre, il contrôla, jusqu'en avril 1901, le travail de tous les ministres siamois. Mais son action s'exerça plus directement aux départements de la Justice et des Affaires étrangères.

De jeunes juristes belges, parmi lesquels nous citerons plus particulièrement Robert J. Kirkpatrick, Félicien Cattier, Pierre Orts, Corneille Schlesser et Emile Jottrand, collaborèrent avec le General Adviser à la réforme des institutions législatives et judiciaires. Inaugurée dès 1893, l'ère des réformes au Siam présente une solution de continuité de près de deux ans, provoquée par la tension avec la France.

L'hostilité franco-siamoise à la fin du siècle dernier s'inscrit dans le cadre plus général de la rivalité anglo-française, dont l'épisode africain de Fachoda devait être bientôt le point culminant. Depuis son installation en Indochine, la France s'était tout naturellement fait le champion des intérêts de l'Annam, qui revendiquait les provinces laotiennes. Le Laos avait toujours été une pomme de discorde entre le Siam et l'Annam et ses chefs payaient tribut tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces Etats.

D'autre part, aux frontières occidentales du Siam, les Anglais s'étaient installés en Birmanie, mettant ainsi fin à la longue hostilité birmano-siamoise. Cette occupation déjouait les plans du ministre français Jules Ferry, qui aurait voulu faire du Siam un protectorat français, tandis que la Birmanie jouerait le rôle de « buffer state » entre les possessions françaises du Sud-Est asiatique et l'empire des Indes. La chute de Ferry ne modifia pas les projets de Paris et la mission Pavie dans le Haut-Laos, en 1886-1887, inquiéta vivement le gouvernement siamois.

Le problème de la défense nationale était au premier plan des préoccupations royales lorsque Rolin-Jaequemyns débarqua à Bangkok. Dans une lettre écrite deux ans plus tard, le General Adviser évoque cette angoissante période :

> « Peu de temps après mon arrivée ici, vers la fin de 1892, voyant venir les difficultés avec la France, je conseillai au roi de Siam de fortifier l'entrée de Ménam et les abords de Bangkok. Sans avoir la moindre prétention à des connaissances techniques spéciales, je savais que le système considéré actuellement comme le meilleur est celui des tourelles cuirassées... » (2).

Tout naturellement Rolin pensa à utiliser la science du général belge du Génie Henri-Alexis Brialmont, auquel notre pays devait l'élaboration de son système fortificatif : camp retranché d'Anvers (1859) et forts de la Meuse (1887). Brialmont avait précisément intro-

Bangkok (1898). — Palais du Roi. Cour d'honneur et façade postérieure. (Doc. Famille Rolin-Jaequemyns.)

(1) Voyez M. Walraet, « L'œuvre des Belges au Siam à la fin du XIXme siècle (*Bull. de l'I.R.C.B.*, Brux., t. XXV, fasc. 2, 1954, pp. 737-756).

(2) Papiers Rolin. Lettre de Rolin à F. Timmermans, directeur-gérant des Ateliers de Construction de la Meuse à Liège, 26 décembre 1894.

duit dans l'art de la défense le principe de l'installation des pièces d'artillerie dans des coupoles cuirassées analogues aux tourelles des navires de guerre.

« J'aurais voulu, poursuit Rolin, que le gouvernement siamois s'adressât au général Brialmont pour le plan et les études. Malheureusement le temps manquait et, devant la tournure menaçante que prenaient les événements, il a fallu construire en hâte à l'entrée du fleuve un fort en maçonnerie avec revêtements de terre, garni de six canons Armstrong de fort calibre, avec lesquels on espérait commander l'entrée de la barre. Un officier d'artillerie danois, au service du Siam, avait fait les plans, dirigé les travaux et présidé aux essais de tir. Je crois qu'il a fait de son mieux... » (2).

Dans les premiers mois de 1893, les relations franco-siamoises devinrent franchement mauvaises. Les incidents de frontière se multiplièrent. Le meurtre de l'inspecteur français Grosgurin et de ses miliciens décida Pavie, qui était alors ministre de France au Siam, à une action énergique. S'embarquant sur la canonnière *L'Inconstant*, escortée de la *Comète* et d'autres petits bâtiments, Pavie ordonna de forcer le passage de Paknam, de couler les bateaux siamois qui s'opposaient à leur passage et de tenir Bangkok et le palais royal sous le feu des canons français. En dépit des pressantes exhortations de Rolin, qui adjurait le roi de ne pas accepter l'ultimatum de Paris, le gouvernement siamois finit par s'incliner devant les exigences françaises et, le 3 octobre 1893, renonça à toute prétention sur la rive gauche du Mékong et les îles du fleuve (3). C'était l'abandon, pur et simple, de l'influence siamoise au Laos.

De ces tragiques événements Rolin conclut à la nécessité d'un complément de défense de la Ménam et des abords de Bangkok par la création de forts à coupoles cuirassées. Mais, comme il s'en ouvre dans sa lettre au directeur des Ateliers de Construction de la Meuse, « la question militaire se complique d'une question financière et (...) aussi d'une question diplomatique ». Et il poursuit :

« Je n'ai pas besoin de vous indiquer ce qu'aurait de lourd pour le Siam, qui n'a pas, il est vrai, de dette publique, mais dont les revenus ne dépassent pas 50 millions, l'établissement d'un système, complètement armé et approvisionné, de forts à coupoles cuirassées. Quant à la question diplomatique, je ne puis que la résumer ici sous une forme

(2) Voir page précédente.

(3) Voyez notamment P. Blanchard de la Brosse, Pavie, *in : Les techniciens de la colonisation*. (Presses universitaires de France, Paris, 1946, pp. 112-132).

A Bangkok (1898). — L'équipe des legal advisers belges au service du gouvernement siamois. On y voit M. et Mme Emile Jottrand qu'entourent le Dr et Mme E. Reytter, M. et Mme A. Henvaux, Ch. Symon, Ch. Robyns, Aug. Dauge et C. Schlesser. (Doc. E. Jottrand.)

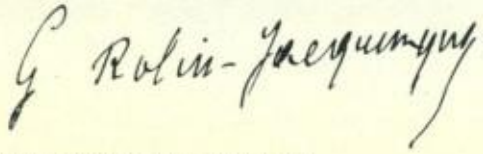

Conseiller général du roi de Siam.
(Doc. Famille Rolin-Jaequemyns.)

paradoxale, en disant que la faiblesse actuelle du Siam est un obstacle à ce qu'il se fortifie... »

Trois mois après avoir rédigé ces lignes, Rolin rentra en congé en Europe. Dès son arrivée à Bruxelles, en mai 1895, il rendit visite au général Brialmont et lui demanda d'étudier les moyens de défendre l'accès de la capitale siamoise.

« Je m'engageai, note Brialmont dans ses mémoires, à faire cette étude, d'abord théoriquement, en consultant les cartes et documents que je priai M. Rolin-Jaequemyns de me procurer. Les ayant reçus, je me mis à l'œuvre avec une grande activité » (4).

En juin, Rolin fut invité par le roi Léopold II à s'entretenir avec lui de la situation politique au Siam. Le Roi, auquel Rolin confia ses projets militaires, lui conseilla d'être prudent. Les officiers chargés de la réalisation des plans de fortification ne devraient être engagés qu'à titre temporaire et avec la mission officielle de réorganiser l'Ecole militaire et l'instruction générale des troupes, de manière à ne pas éveiller les soupçons des pays voisins. Et le Roi ajouta :

« Ne dites pas aux actuels ministres anglais des choses que vous préférez être ignorées du gouvernement français, car vos paroles seront immédiatement rapportées à l'ambassadeur français. » (5).

(4) P. Crokaert, *Brialmont. Eloge et mémoires.* (Brux., 1925, p. 547).

(5) Paroles rapportées par Rolin dans une lettre au prince Devawongse, ministre des Affaires étrangères du Siam, 13 juin 1895. (Papiers Rolin).

(6) Papiers Rolin. Lettre de Rolin à Brialmont, 5 juillet 1895.

Le général Henri Alexis Brialmont 1821-1903.
(Doc. Musée Royal de l'Armée.)

A la même époque tomba, en Angleterre, le ministère Rosebery, dont la politique extérieure avait été marquée d'échecs sérieux. Dans une lettre à Brialmont, datée du 5 juillet 1895, Rolin le presse d'achever les plans de défense de la Ménam :

« Veuillez aller de l'avant le plus tôt possible... Le changement du cabinet anglais, d'une part, et de l'autre les nouvelles que je reçois du Siam au sujet de ce que font et de ce que méditent les coloniaux français, me persuadent que nous ne saurions nous préparer trop vite à subir un nouveau choc » (6).

Brialmont fit savoir à Rolin qu'il avait terminé un mémoire accompagné de plusieurs plans :

Bangkok. — Gustave Rolin-Jaequemyns dans son bureau. Debout, R. Kirkpatrick, son gendre et principal collaborateur.
(Doc. Famille Rolin-Jaequemyns.)

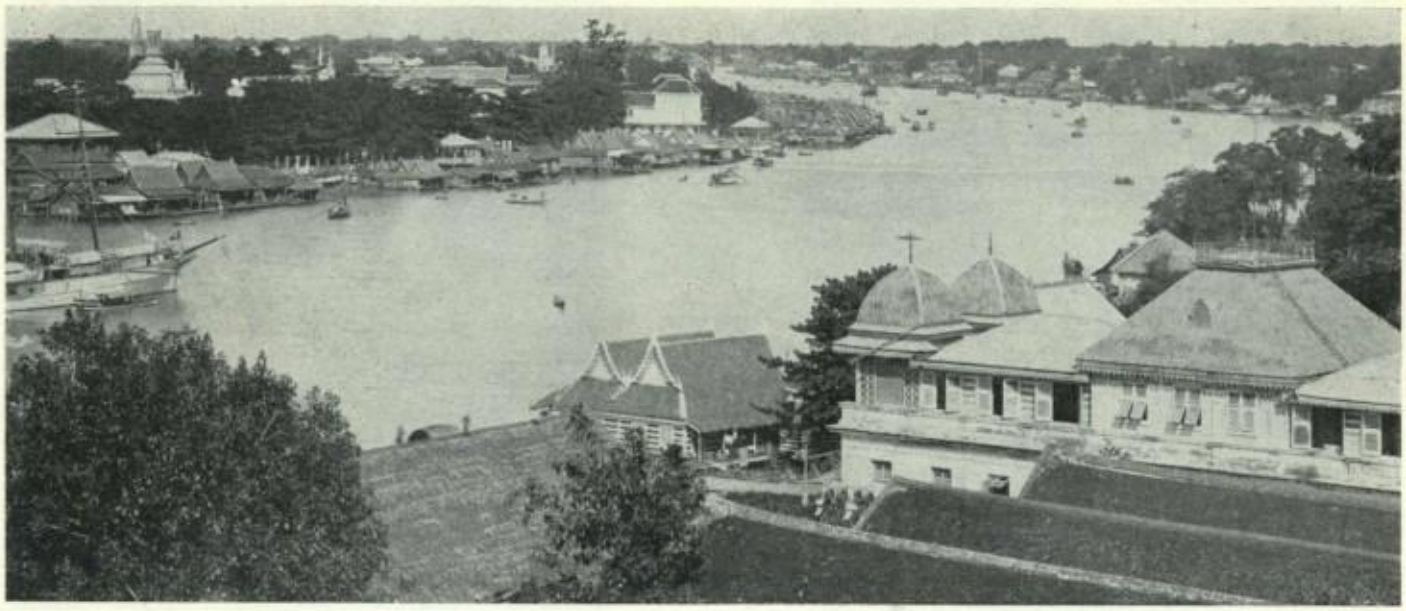

Bangkok. — Vue sur le fleuve Menam. (Doc. Famille Rolin-Jaequemyns.)

« Je proposais de concentrer la défense du fleuve dans un coude favorable, en amont de Paknam. Cette défense consistait en trois forts puissamment armés, se soutenant mutuellement, et en deux barrages composés de torpilles électro-automatiques. Les avant-projets des forts étaient joints au mémoire ainsi que le détail estimatif de la dépense » (7).

Dans l'entre-temps, le ministre de France au Siam, Auguste Pavie, était rappelé à Paris. Son successeur, Defrance, semblait « être un charmant homme » (8). D'autre part, le prince Svasti, frère du roi Chulalongkorn, poursuivait à Paris et à Londres des négociations auxquelles Rolin apportait le concours de ses nombreuses et importantes relations diplomatiques ainsi que la connaissance approfondie du droit international. Dans le cadre de ces pourparlers, Rolin eut à Londres, le 29 août 1895, un entretien avec Lord Curzon, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, celui-là même qui allait être vice-roi des Indes de 1899 à 1905. A la question de l'homme d'Etat britannique lui demandant ce qu'il avait fait pour l'armée et la défense du Siam, Rolin répondit qu'il s'était mis en rapport avec le général Brialmont, l'une des premières autorités, si pas la première, en matière militaire. Il ajouta confidentiellement que Brialmont était en train d'étudier un plan d'amélioration des défenses de la Ménam et des approches de Bangkok, plan que lui, Rolin, espérait pouvoir emporter lors de son prochain retour au Siam. Au cours de la même entrevue, Rolin confia à Lord Curzon qu'il recherchait un ou deux officiers étrangers dont il proposerait la nomination au roi Chulalongkorn afin d'améliorer et de renforcer l'organisation de l'armée siamoise. Il n'était évidemment pas question d'engager des officiers britanniques, afin de ne pas éveiller les susceptibilités françaises. Aussi Rolin était-il entré en relation avec deux colonels autrichiens, Thurneyssen, qu'il avait connu en Egypte, et Forster (9).

Palais royal de Bangkok. — Salle des audiences (1894). (Doc. Famille Rolin-Jaequemyns.)

A la fin de septembre 1895, Brialmont remit à Rolin, en présence du prince Svasti, le mémoire et les plans relatifs aux fortifications de la Ménam (10). En octobre, Rolin fit parvenir à Bangkok un double des plans que lui avait remis Brialmont, qui note, dans ses mémoires :

« Il fut convenu avec le gouvernement siamois que le capitaine du génie belge Carton, à qui l'on accorderait un congé d'un an, se rendrait au Siam pour faire un levé et un sondage des terrains sur lesquels les trois forts devaient être construits et qu'il recueillerait tous les renseignements nécessaires pour tracer les plans d'exécution et faire l'estimation exacte de la dépense (11).

C'est ainsi que le capitaine Jules Carton, qui avait déjà exercé, au Congo, les fonctions de commissaire de district et s'était signalé par les travaux d'amélioration

(7) P. Crokaert, *op. cit.*, p. 548.
(8) Papiers Rolin. Lettre de Kirkpatrick à Mme Rolin, 3 octobre 1895.
(9) Papiers Rolin. Lettres de Rolin au prince Svasti, 5 et 7 septembre 1895.
(10) Papiers Rolin. Lettre de Rolin au prince Svasti, 15 septembre 1895. — P. Crokaert, *op. cit.*, p. 548.
(11) P. Crokaert, *op. cit.*, *loc. cit.*

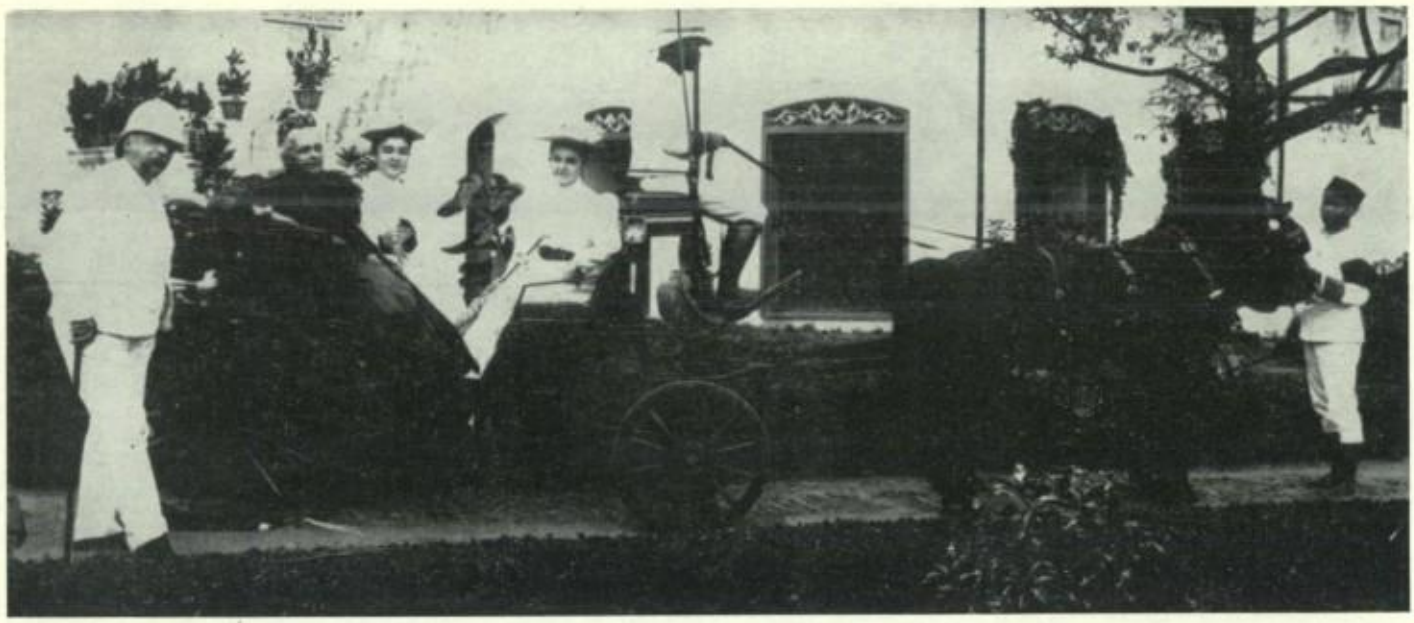

Bangkok. — Gustave et Mme Rolin-Jaequemyns et leurs filles Henriette et Nelly devant leur habitation (1894).
(Doc. Famille Rolin-Jaequemyns.)

exécutés sur la route des caravanes, accompagna Rolin lorsque celui-ci, en novembre 1895, regagna le Siam. A Bangkok, où il fut chargé à la fois de la direction des Travaux publics et de la réorganisation du corps de police, il rencontra beaucoup de difficultés dans l'accomplissement de sa mission. Le gouvernement siamois n'était plus sous le coup des graves événements de 1893. Il fut rassuré par la convention franco-britannique de janvier 1896, qui, tout en soumettant à l'influence française les provinces voisines de l'Indochine, écartait l'idée d'annexion et faisait du royaume de Siam l'état-tampon souhaité par la diplomatie anglaise. Aussi Rolin ne réussit-il pas à obtenir du Roi la décision d'entreprendre les travaux de fortification de la Ménam. Brialmont attendit vainement qu'on lui demandât les plans définitifs et les notices nécessaires pour la construction des forts (12).

Mais ce qui, selon Rolin, porta le coup de grâce au renforcement de la défense nationale siamoise, fut la note qu'au nom de l'empereur de Russie Nicolas II, le comte Mouraviev remit, le 24 août 1898, au corps diplomatique accrédité à St-Petersbourg. Ce document invitait les puissances à une conférence internationale qui aviserait aux moyens de « mettre un terme au progrès toujours croissant d'armements, dont le coût grandissait dans d'énormes proportions ». La situation actuelle, en se prolongeant, « conduirait fatalement à un cataclysme, dont les horreurs font frémir à l'avance toute pensée humaine ». Rolin comprit vite qu'au sein du gouvernement siamois les adversaires des dépenses militaires allaient l'emporter et, se rendant compte que le renforcement de la défense n'aurait vraisemblablement pas une solution immédiate, il écrivit le 22 décembre 1898 :

> « A tort ou à raison, la circulaire de l'empereur de Russie paraît dès à présent être invoquée par les partisans du statu quo pour ajourner, sinon écarter, une pareille solution. Il en est de même d'ailleurs dans certains Etats européens, parmi lesquels j'ai le regret de compter mon propre pays, la Belgique » (13).

Le capitaine Carton, dont la mission n'avait plus d'objet, rentra en Belgique en 1898.

M. WALRAET.

(12) P. Crokaert, *op. cit., loc. cit.*
(13) Papiers Rolin. Lettre de Rolin à Schwan, 22 décembre 1898.

Bangkok. — Le fleuve Menam et le Wat-Chang (« Pagode brillante »). (Doc. Famille Rolin-Jaequemyns.)

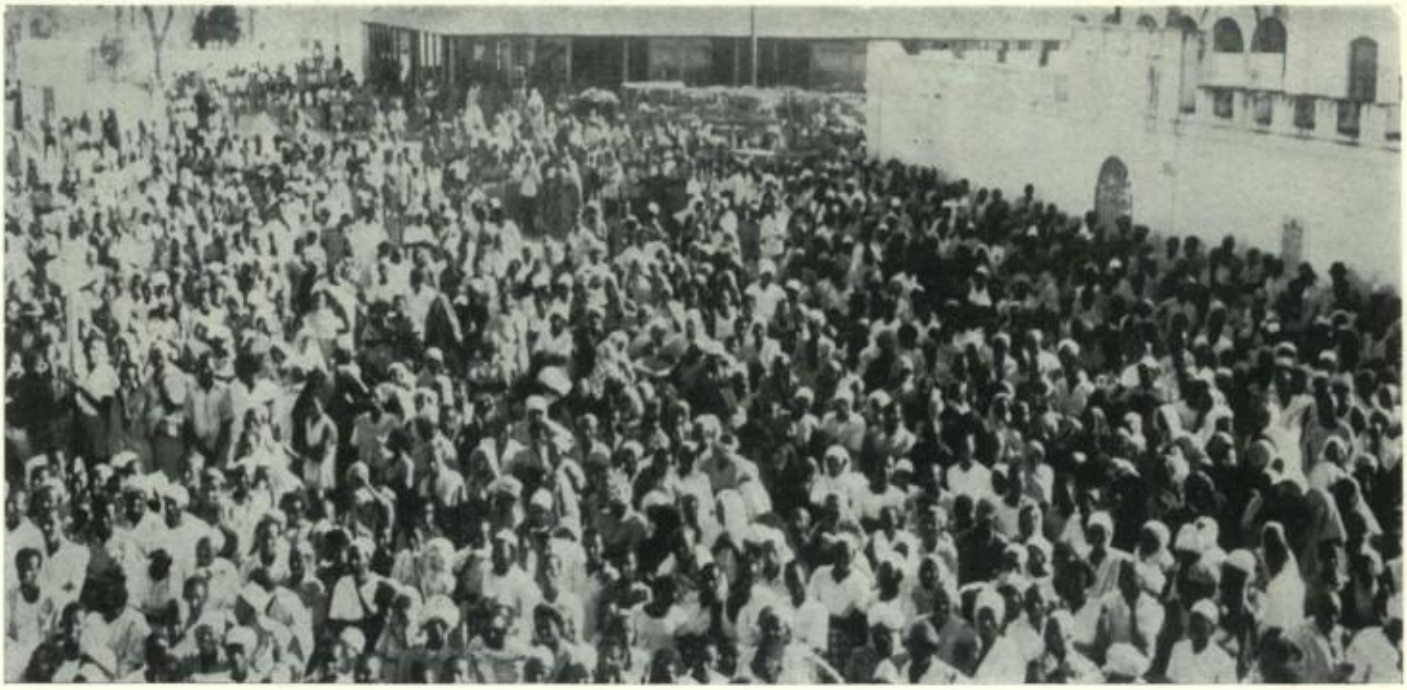

Mogadiscio. — Un cortège électoral.

UNE ASSEMBLEE LEGISLATIVE EN SOMALIE

NOUS avons déjà donné aux lecteurs de « La Revue Coloniale Belge » (1) un « aperçu descriptif » de la Somalie, et exposé le mécanisme de l'organisation de la « tutelle italienne en Somalie ». Résumons en quelques données.

Au territoire politique de la Somalie n'appartiennent pas les régions géographiques de la Côte des Somalis et du Somaliland qui sont administrées par la France et par la Grande-Bretagne. Deux autres régions encore, dans l'Ogaden éthiopique et dans la partie méridionale du Kenya britannique le long de la frontière de la région du Djouba, sont habitées par des Somalis. Ce dernier territoire est le plus modeste et sa population est très peu nombreuse; nous devons cependant le citer afin de faire comprendre quelles sont les « Cinq Somalies » avec lesquelles les nationalistes désirent constituer un jour une « Grande Somalie » indépendante. Nous avions d'ailleurs prévu la naissance d'un irrédentisme somali : il s'est produit lorsque l'O.N.U. a séparé les différentes régions de la Somalie qui sont, aujourd'hui, soumises à quatre administrations.

Quant à l'administration interne, nous avons signalé que le Conseil territorial constituait une assemblée consultative, mais qu'il avait toujours été consulté sur l'activité législative de l'A.F.I.S., c'est-à-dire de l'« Amministrazione Fiduciaria Italiana in Somalia », sauf sur les questions relatives aux réalisation extérieures et à la défense, qui sont de compétence strictement italienne pendant la tutelle décennale de l'Italie (1950-1960). Cet organisme ayant pour but de préparer de nombreux Somalis aux fonctions politiques a fonctionné en attendant la création d'une assemblée législative avant la fin de la tutelle. Rappelons également que l'administration des centres urbains et des villes était confiée aux chefs des districts.

Depuis lors, la « somalisation » des organismes politiques et administratifs s'est développée en vue de répondre aux sollicitations du Conseil de Tutelle de l'O.N.U., après avoir entendu les avis des membres du Conseil territorial et l'opinion du Conseil consultatif des Nations Unies à Mogadiscio. A la suite de l'ordonnance du 20 décembre 1953, les élections des conseils municipaux ont eu lieu, pour la première fois, le 28 mars 1954. Ce fut un événement important, à raison des pouvoirs délibératifs des conseillers sur le budget, les institutions et les services municipaux, l'investissement des capitaux, les émissions d'emprunt, la fixation des taxes et des impôts, les projets et l'exécution des travaux. Ces pouvoirs sont aujourd'hui confiés aux membres municipaux autochtones des différentes nationalités de la Somalie.

Les premières élections auxquelles les Somalis surtout furent appelés, eurent lieu dans le plus grand calme, après une campagne électorale très vive avec affichage de manifestes et discours dans de nombreuses réunions électorales. Il fallait élire 281 conseillers dans 35 municipalités. Les listes, très nombreuses, étaient présentées par vingt partis politiques et aussi par des groupes ethniques. La « Ligue des jeunes Somalis » (J.S.L.) avait présenté des listes dans presque toutes les communes : elle obtint 141 sièges dont 34 municipalités. Elle fut suivie par l'« Hizbia Dighil e

(1) N°s 157 du 15 avril 1952 et 197 du 15 décembre 1953.